

Questions orales

[Français]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'ADMISSIBILITÉ À PLUS DE PRESTATIONS DES PERSONNES
QUI PRENNENT LA RETRAITE À 65 ANS

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Je m'excuse de le déranger. Ma question est complémentaire à celle qui a été posée par l'honorable député d'Hochelaga, relativement à un amendement qui est proposé au bill C-69 au sujet de l'assurance-chômage. Présentement, les personnes de 65 ans qui prennent leur retraite ont droit à des prestations d'assurance-chômage durant un nombre de semaines prévu par la loi. Or, la modification qui est proposée par le bill est à l'effet que ces mêmes personnes qui prennent leur retraite à 65 ans ne pourraient bénéficier que de trois semaines de prestations.

Alors puis-je demander au très honorable premier ministre si, en considération des nombreuses instances qui ont été faites à ce sujet, il serait consentant à ce que le bill soit modifié de façon à permettre que ces personnes de 65 ans puissent continuer à bénéficier pour au moins une année de ces prestations afin que par la suite les autres personnes qui atteindront l'âge de 65 ans puissent se familiariser avec cette nouvelle politique?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, il me semble que le député anticipe un peu sur le débat qui aura lieu dès lundi, si je comprends bien le leader de la Chambre. Nous devons discuter de ce bill. La question du député, comme celle posée par le député d'Hochelaga précédemment sont des argumentations. Ce sont des propositions que les députés pourront faire au cours du débat. Le ministre sera présent pour y répondre. De plus, il y aura toujours le comité où on pourra en discuter.

* * *

LES FINANCES

ON DEMANDE QUE LES SALAIRES MINIMUMS SOIENT INDEXÉS

M. Serge Joyal (Maisonnette-Rosemont): Je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances.

L'honorable ministre peut-il dire à la Chambre s'il a eu l'occasion au cours de la journée d'hier de faire des instances auprès de ses homologues provinciaux en vue d'éviter que ne soient gelés les salaires des travailleurs qui sont assujettis au salaire minimum, ou plutôt pour que ce salaire soit indexé selon l'échelle des normes proposées dans le bill C-73?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, nous avons discuté de cette question du salaire minimum avec les représentants des provinces, et nous avons suggéré que la question des augmentations du salaire minimum soit discutée cet après-midi par les ministres du Travail. Nous nous sommes rendu compte, comme par le passé, que quelques provinces s'opposaient à une trop grande escalade du salaire minimum. Cependant, nous sommes très préoccupés par ce sujet, et nous sommes prêts à discuter avec les provinces de l'idée d'une augmentation générale du salaire minimum.

[M. Mackasey.]

[Traduction]

LES POSTES

LES INTENTIONS DU MINISTRE QUANT À LA REPRISE DES
NÉGOCIATIONS AVEC LES POSTIERS EN GRÈVE

M. Leonard C. Jones (Moncton): Monsieur l'Orateur, je m'adresse au premier ministre ou au ministre des Postes, et reviens sur des questions précédentes. Le premier ministre ou le ministre des Postes serait-il disposé à rencontrer les membres du comité de négociation du Syndicat des postiers, en vue de reprendre les négociations de bonne foi et de rétablir les services postaux?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): J'ai déjà donné l'assurance que le ministre des Postes pouvait être assuré de l'appui, je dirais même de l'appui enthousiaste du gouvernement. Il est toujours prêt à reprendre les négociations. S'il fallait encore une assurance supplémentaire, je tiens à assurer aux députés d'en face, ainsi qu'aux représentants du Syndicat des postiers, que s'ils désirent traiter avec le ministre des Postes, il sera heureux de les rencontrer.

Une voix: Mais sera-t-il disposé à les écouter?

* * *

L'ÉDITION

LA MISE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT RELATIF AU CONTENU
DES PUBLICATIONS CANADIENNES

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Revenu national. Le cabinet a-t-il accepté les recommandations concernant les règles relatives au contenu des publications canadiennes et le sens de l'expression «fondamentalement différent»; dans l'affirmative, quand les règlements seront-ils annoncés? Le gouvernement pense-t-il qu'il lui faudra modifier le bill C-58?

M. l'Orateur: L'honorable ministre du Revenu national a la parole.

Des voix: Bravo!

L'hon. Jack Cullen (ministre du Revenu national): Je remercie la Chambre de ses généreux applaudissements—c'est peut-être la dernière fois que le percepteur du fisc du Canada est ainsi traité.

J'aimerais préciser d'abord que le sens des termes «non fondamentalement le même» dans le projet de loi sera interprété par mon ministère comme étant d'au moins 80 p. 100 différent. On est en train de rendre cette information publique afin que les intéressés puissent en prendre connaissance. Naturellement, cette décision est liée à l'adoption du bill C-58 mais, par considération pour les intéressés, j'ai jugé bon de faire connaître notre position.

* * *

LES POSTES

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT À UNE REPRISE
IMMÉDIATE DES NÉGOCIATIONS AVEC LES POSTIERS EN
GRÈVE

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Postes. Le ministre a déclaré que le Conseil du Trésor est disposé à